



Droit du travail grossesse

Par **limouze**, le **19/06/2009** à **00:13**

je travail dans un magasin de vêtement, une de mes collègues est enceinte de 4mois, on lui a refusé son évolution dû à sa grossesse (qu'elle a été obligée de dévoiler par son patron). elle a donc été muté dans un autre magasin que celui d'origine, elle a minimum 1h30 à 2h de trajet rien que pour l'aller (4h aller- retour).

De plus, on vient de lui mettre un avertissement sans convocation, le jour même du problème rencontré et sans assistance d'autrui.

J'ai entendu dire qu'une mutation d'une femme enceinte à plus de 2h de chez elle était interdite ? est- ce vrai ?

L'avertissement est -il valable ?

Que peut- elle faire ?

D'avance merci